Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

57 | 2016
Innovations pédagogiques dans l'enseignement des langues étrangères : perspective historique (XVIe-XXIe siècles)

Cinq questions sur l'étude historique des " innovations pédagogiques " en didactique des langues étrangères ou secondes (L2)

Henri Besse

Electronic version
URL: https://journals.openedition.org/dhfles/4355
DOI: 10.4000/dhfles.4355
ISSN: 2221-4038

Publisher
Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Printed version
Date of publication: 1 December 2016
Number of pages: 11-31
ISSN: 0992-7654

Electronic reference
Henri Besse, "Cinq questions sur l'étude historique des " innovations pédagogiques " en didactique des langues étrangères ou secondes (L2)", *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [Online], 57 | 2016, Online since 01 February 2018, connection on 30 March 2023. URL: http://journals.openedition.org/dhfles/4355 ; DOI: https://doi.org/10.4000/dhfles.4355

This text was automatically generated on 30 March 2023.

All rights reserved

Cinq questions sur l'étude historique des " innovations pédagogiques " en didactique des langues étrangères ou secondes (L2)

Henri Besse

1 Réfléchir sur le passé, c'est confronter l'inévitable présent de notre réflexion à l'irrémédiable absence de son objet. Peu après l'effondrement français de 1940, prenant à contre-pied une opinion alors répandue (le passé récent expliquait la défaite), l'historien Marc Bloch écrivait : « Sans se pencher sur le présent, il est impossible de comprendre le passé » (Bloch 1996 : 30). Mais faut-il encore ne pas le réduire à notre présent. Gérard Simon, « spécialiste des sciences antiques, médiévales et pré-modernes » (Simon 2008 : 129), tout autant que de Kepler et des sciences des XVIe-XVIIe siècles[1], note que « L'historien ne doit pas se faire piéger par l'impression de modernité d'une pensée. Car le passé est souvent nourri de ce qui pour nous est devenu d'impensables archaïsmes » (*ibid.* : 33). C'est entre ces deux balises que nous inscrivons notre réflexion sur les « innovations pédagogiques » dans l'histoire de la didactique des langues étrangères ou secondes (L2), l'étude du passé n'ayant d'intérêt que si sa connaissance avive notre intelligence du présent.

2 L'argument de ce colloque caractérise l'étude historique des « innovations pédagogiques » ainsi : « Étudier ces innovations consiste, avant tout, à redécouvrir les modalités d'application des pratiques pédagogiques promues par des acteurs qui veulent procéder 'autrement', grâce à une nouvelle démarche qui se démarque d'une pratique antérieure et qui, par une attitude délibérée et consciente, vise à améliorer l'enseignement ». Énoncé qui a le grand mérite de ne pas jargonner, mais dont les mots sont pris, tout comme notre réflexion, entre leurs sens actuels en français et les sens qu'ils ont pu avoir dans le passé – sens qui ne sont sans doute pas exactement les mêmes, en dépit de leur commune origine gréco-latine, dans les autres langues de ce colloque.

1. Innovations « importées » en didactique des L2 ou innovations inhérentes à cette didactique ?

3 En ce début du XXIe siècle, si l'on demande à des enseignants français chevronnés d'une L2 quelles sont les *innovations* qui ont marqué leur métier, nombreux sont ceux qui citent des techniques « matérielles », des machines inventées en dehors de cet enseignement mais qu'on y a pour ainsi dire importées à des fins didactiques. Tels les enregistrements sur bandes magnétiques de la « méthode audio-orale », qui, couplés à des films fixes, feront la singularité apparente de la « méthode audiovisuelle » ; ou plus récemment, les « technologies de l'information et de la communication (ou TIC) », qui permettent entre autres, comme naguère le téléphone, d'enseigner/apprendre une L2 non plus en face-à-face avec un maître mais à distance. Plus rares sont ceux qui pensent spontanément à des techniques non « matérielles », à des outils conceptuels plus ou moins spécifiques à l'enseignement/apprentissage des L2, outils dont on peut se demander s'ils sont d'ordre pédagogique (liés à ce qui se passe dans une classe de L2), ou bien d'ordre didactique (liés à l'étude rationnelle de cet enseignement/apprentissage).

4 Le mot français *innovation* incite donc à privilégier les nouveautés « matérielles » au détriment des nouveautés « non matérielles », celles qui distinguent la didactique des L2 de celles des mathématiques ou de l'histoire. Il est pourtant raisonnable de penser que ce n'est pas le matériel (*hardware*) qui enseigne/apprend mais le logiciel (*software*) qu'on y a programmé, et si ce logiciel ne fait que programmer une technique d'enseignement des L2 plus ou moins courante, comment permet-elle d'apprendre « autrement » ? On peut considérer que la « méthode audiovisuelle » constitue, dans l'histoire de la didactique des L2, une innovation dans sa version originale dite « structuro-globale » (désormais SGAV), mais c'est moins parce qu'on y faisait appel au magnétophone bi-piste et au projecteur de films fixes que parce qu'on y débutait l'apprentissage d'une L2 par ce que Petar Guberina appelait « la parole en situation ». On y utilisait en effet ces deux machines, alors relativement nouvelles, pour simuler audio-visuellement des dialogues dont le sens des répliques dépendait directement de la « situation » au sein de laquelle elles étaient échangées, des « dialogues de situation » élaborés à cette fin. La perception visuelle (gestualité et interaction des personnages) que se faisaient les apprenants d'une situation, et la perception audio (rythme intonatif de l'enregistrement) des répliques leur permettaient de deviner quelque chose du sens communiqué dans une L2 qui leur était encore « inconnue », sans que le maître ait à user de leur L1. Là est, à nos yeux, l'innovation qui distingue fondamentalement la méthode SGAV de la « méthode directe » (où l'on débutait par des dialogues maître-élèves non « de situation » mais « de classe »), de la « méthode audio-orale » (où l'on ne simulait pas visuellement la « situation » des dialogues enregistrés, lesquels étaient le plus souvent traduits dans la L1 des apprenants), ou de ce que les Britanniques ont appelé la « méthode situationnelle » (qui ne débutait pas en général par des « dialogues de situation » audio-visuellement simulés). Certes, dans les sciences physico-mathématiques, de nouvelles techniques « matérielles » ont été à l'origine d'innovations, mais en existe-t-il de telles dans l'histoire de la didactique des L2 ?

2. Comment peut-on « redécouvrir les modalités d'application des pratiques pédagogiques » du passé ?

5 D'évidence, on ne peut observer *in situ* les « modalités d'application » des « pratiques pédagogiques » mises en œuvre dans les classes du passé, dont il ne reste au mieux que de rares témoignages ou copies d'élèves. Peut-on les induire intuitivement des discours qui les ont jadis promues comme des innovations ? Ou bien des manuels qui les ont exemplifiées ? Pour une part sans doute, mais ne risque-t-on pas dans cette « redécouverte » de réduire ces « modalités d'application » du passé à ce que notre imagination présente nous en suggère ? On oublie trop souvent que ce qui permet *réellement* d'enseigner/apprendre, qu'il s'agisse d'une L2 ou non, c'est moins la méthode que suit le maître, le manuel qu'il utilise avec ses élèves, les techniques dont ils usent conjointement pour enseigner/apprendre, que la perception plus ou moins spontanée qu'ils en ont au sein de leurs mutuelles et diverses interactions, où l'émotif et l'affectif jouent un grand rôle. Un enseignement/apprentissage réussi dépend au moins autant du pédagogique que du didactique.

6 Le passé nous privant de l'observation *in situ* des classes où l'on a autrefois enseigné/appris des L2, tout au plus peut-on faire l'hypothèse que cet enseigné/appris pédagogique est une exécution ou une interprétation plus ou moins heureuse de ce que dit la méthode, de ce que propose le manuel, de ce qu'engage la technique (spécifique ou non) utilisée, bref du didactique dont il nous reste seul des traces. Une hypothèse qui n'est donc pas vérifiable *in situ*, mais en ayant recours à ce que les historiens (et pas seulement ceux de la didactique des L2) ont pu dire des contextes institutionnels et culturels dans lesquels une supposée innovation a surgi et s'est finalement imposée ou non. Ne pas tenir compte de ces contextes revient à faire une lecture du passé qui, pour être bi-millénaire dans la culture occidentale[1], n'en est pas moins historiquement questionnable.

7 Deux exemples relevant de notre domaine. Jan Amos Komensky dit Comenius ne fut guère reconnu en France au cours des XVIIe-XVIIIe siècles[2], il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour qu'il le soit. Entre autres par l'auteur de l'article *Coménius* du Dictionnaire de Ferdinand Buisson[3] (1917 : 326) : « La *Didactique* de Coménius est sans contredit l'un des traités les plus remarquables qui aient été écrits sur la science de l'éducation. Aujourd'hui encore, malgré les bizarreries de forme et l'appareil scolastique vieilli sous lequel il faut avoir la patience d'aller chercher les idées de l'auteur, cet ouvrage, par certains côtés, semble fait pour notre temps ». Comme si les « idées de l'auteur » pouvaient subsister sans « l'appareil » conceptuel au sein duquel elles ont été pensées et qui leur a donné « forme », comme si l'on pouvait extraire le nouveau dont ce texte est « aujourd'hui encore » porteur sans prendre en compte ce qui le fondait originellement. Certains linguistes relisent de nos jours à peu près de même la *Grammaire générale* de Nicolas Beauzée, l'interprétant comme quasi prémonitoire de leur science présente. Ainsi Sylvain Auroux (1992 : 160) écrit que Beauzée a introduit, quant à la catégorie de l'adjectif, « deux innovations fondamentales », en ce qu'il « détache l'adjectif de la catégorie grammaticale qui est la sienne depuis les grecs [*sic*], et le rapproche non seulement du verbe, mais encore de ce que nous nous nommerions la catégorie des déterminants, qu'il invente sous le nom d'adjectifs métaphysiques ». Deux innovations qui sont difficilement dissociables de la conception que Beauzée se faisait de sa « Métaphysique grammaticale » dont les

« finesses », écrivait-t-il dans la préface à sa *Grammaire générale* (1767, t. I : XXXI), « émanent [...] d'une source bien supérieure à notre raison chancelante et fautive ; elles viennent de la raison éternelle ; qui nous dirige à notre insu, & dont nous ne saurions trop étudier les voies, pour apprendre à rectifier les nôtres. » Conception d'origine théologique sur laquelle les actuels admirateurs de Beauzée s'avèrent en général discrets, faisant comme si ses « innovations » ne lui devaient pas quelque chose.

8 Cette lecture des textes du passé, ainsi décontextualisés de ce qui leur donnait primitivement sens, repose sur l'assomption qu'il existerait un sens littéral échappant aux langues et à l'histoire, dont on peut questionner les conditions d'existence. Pour John R. Searle (1979 : 39), il existe en effet une « dépendance contextuelle de l'applicabilité du sens littéral » ; et pour Gérard Simon (2008 : 15), « le repérage d'analogies plus ou moins apparentes avec des théories de type moderne masque le fossé technique et culturel qui sépare les nouvelles conceptions des anciennes, et occulte ce qui restait à découvrir pour qu'elles deviennent ne serait-ce que pensables ».

3. Les innovations en didactique des L2 constituent-elles des découvertes ou des inventions ?

9 Quelles sont les caractéristiques requises par un changement, quel qu'en soit le domaine, pour qu'il puisse être précisément qualifié, en français actuel, d'*innovation* ? À leur entrée *Innovation*, certains dictionnaires contemporains renvoient, aux entrées *Découverte* et *Invention*, faisant de ces trois mots des quasi synonymes. Pour qui est soucieux de ne pas prendre un mot pour un autre, ces renvois, tout comme ceux entre les verbes *innover*, *découvrir*, *inventer* ou *trouver*, posent toutefois question au locuteur natif actuel.

10 *Innovation* est généralement défini[1] à partir du verbe *innover* (« introduire du neuf dans quelque chose qui a un caractère bien établi »), dont ce substantif est « l'action » ou « le résultat ». *Découverte* signifie soit l'action d'identifier ou de faire connaître un réel jusqu'alors caché ou ignoré, soit la mise à jour de relations inaperçues entre des phénomènes connus, ce qui modifie la connaissance théorique qu'on s'en faisait jusqu'alors, ce réel ou ces relations étant, en général, posé(es) comme pré-existant à leur « (re)découverte ». Ce qui n'est pas, ou moins, le cas pour *invention*, qui ne suppose pas, en principe, la pré-existence de ce qui est inventé.

11 Les dictionnaires d'ordre historique ou encyclopédique s'avèrent plus précis[2]. Le *DHLF* signale qu'*innover*, employé d'abord transitivement dans des contextes juridiques, n'a été employé intransitivement qu'au XVIe siècle, au sens « faire preuve d'inventivité, créer des choses nouvelles ». *Innovation* aurait suivi une évolution voisine : « d'abord terme juridique, synonyme de *novation*, le mot se dit à partir du XVIe siècle [...] de l'action d'innover ; il prend ensuite par métonymie le sens courant (XVIIIe siècle) de 'chose nouvelle' (*cf. nouveauté*, *création*) et s'applique spécialement au domaine de l'industrie et des affaires », emploi qui « est aujourd'hui le plus courant ». *Découverte* aurait d'abord eu le sens, en relation avec *découvrir* et dans le contexte des *grandes découvertes* du XVIe siècle, « 'action de trouver ce qui était ignoré ou caché' », ce même *DHLF* ajoutant que, non sans modaliser son dire, sa « spécialisation scientifique semble dater du XIXe siècle », au sens « 'établissement d'une vérité par la science' ». Quant à *invention*, il aurait signifié dès la fin du XVIe siècle « la faculté de créer, en arts et en

sciences », avant d'être appliqué, au XVIIIe siècle, « aux découvertes scientifiques et techniques ». Le *DCLF* consacre des articles plus développés à ces deux derniers termes. L'article *Découverte*, signé Alain Rey (t. I : 2162-2165), signale que, dans les sciences, « on ne semble guère [...] parler de *découverte* avant la fin du XVIIIe siècle, mais (que) cette valeur du mot (y) devient alors fondatrice ». Rey tente ensuite de préciser la « répartition entre *découverte* et *invention* » :

> Avant la période contemporaine, [*découverte*] est plutôt celle d'une nouveauté du savoir scientifique ; l'industrie et ses produits ont plutôt droit à "l'innovation". [...]. Les inventions techniques, c'est-à-dire les objets nouveaux élaborés par l'homme, ne reçoivent guère le nom de *découvertes*. [...]. Enfin, la conception moderne et critique de la science conduit à préférer *invention* à *découverte*.

12 Une allusion dûment éclairée par l'article *Invention* de ce même dictionnaire (t. II : 2097-2099) signé S.L.B.[3] :

> L'opinion commune est que les sciences de la nature traitent du réel et, par conséquent, cherchent et trouvent des éléments et des lois préexistant à cette recherche. [...] Or rien n'est moins évident que ce présupposé. [...] Les lois de la physique, *a fortiori* celles de la biologie, ne sont que des hypothèses probables, non des vérités d'expérience. [...] Dès lors, la question de la vérité d'une théorie perd son sens, et la problématique de l'*invention* remplace celle de la *découverte*.

13 Retenons de ces brefs rappels qu'*innovation* apparaît, bien que de nos jours encore trop lié à « l'industrie et ses produits » (voir ci-dessus en 1.), comme mieux approprié à la didactique actuelle des L2 que *découverte* ou *invention*, liés aux sciences physico-mathématiques. N'était que Rey met ce mot, « avant la période contemporaine », entre guillemets, et non sans raison nous semble-t-il, si l'on se réfère à ce que disent, au XVIIIe siècle, de ces trois termes les auteurs de l'*Encyclopédie*[4].

14 Louis de Jaucourt consacre un court article au premier (t. VIII : 755) :

> INNOVATION. s. f. (*Gouvernement politique*.) nouveauté ou changement important qu'on fait dans le gouvernement politique d'un état, contre l'usage & les regles de sa constitution. Ces sortes d'*innovations* sont toûjours des difformités dans l'ordre politique.

15 D'Alembert précise plus longuement le second (t. IV : 705) :

> DECOUVERTE s. f. (*Philosoph*.) On peut donner ce nom en général à tout ce qui se trouve de nouveau dans les Arts & les Sciences ; cependant on ne l'applique guère, & on ne doit même l'appliquer, qu'à ce qui est non-seulement nouveau, mais en même tems curieux, utile, difficile à trouver, & qui par conséquent a un certain degré d'importance. Les *découvertes* moins considérables s'appellent seulement *inventions*.

16 En d'autres termes, au XVIIIe siècle, les découvertes étaient situées, dans la hiérarchie des savoirs savants, au-dessus des inventions, la raison en étant que les inventions « sont souvent le fruit du hasard dans les choses de pratique, comme dans les Arts & Métiers », alors que les découvertes sont le fruit du « génie » et « d'efforts successifs », même si le hasard peut y avoir sa part (*ibid*.). C'est que les découvertes relevaient alors des « Sciences du raisonnement » (*ibid*.), dans lesquelles nombre de doctes rangeaient non seulement les mathématiques et les sciences de la nature, mais aussi l'érudition, la théologie et la métaphysique. Catégorie que d'Alembert conteste vivement : « en matière d'érudition, les découvertes proprement dites sont rares », et la théologie et la métaphysique sont, à ses yeux, les « deux seules sciences qui ne soient pas susceptibles de découvertes d'aucune espèce » (*ibid*.).

17 Jaucourt, à l'article *Invention*, admet (dans un courte concessive soulignée par nous) la hiérarchie posée par d'Alembert entre *découverte* et *invention*, sans pour autant la suivre (t. VIII, 848, nous soulignons) :

> INVENTION, s. f. (Arts & Sciences) terme général qui s'applique à tout ce qu'on trouve, qu'on découvre d'utile ou de curieux dans la Arts, les Sciences & les Métiers. Ce terme est *assez* synonyme à celui de découverte, *quoique moins brillant* ; mais on me permettra de les confondre ici.

18 Il passe donc « sous silence les découvertes dans les Sciences », et s'en tenant aux arts, il rappelle une série d'inventions (lunettes, faïence, moulin-à-vent, imprimerie...), avant d'ajouter (écho à son article *Innovation* ?) qu'elles ont « cet avantage sur les entreprises de la politique, qu'elles font le bien commun, sans nuire à personne » (*ibid.* : 849).

19 L'*Encyclopédie* n'est pas un dictionnaire de mots, et les définitions qu'elle en donne sont relativement spécialisées. Qu'en étaient-ils des usages plus ou moins courants au XVIIIe siècle de ces trois termes ? Il est frappant de constater qu'*innovation* n'apparaît dans aucune des éditions des *Synonymes françois* de l'abbé Gabriel Girard[5], et il ne semble pas avoir eu l'intention de l'y introduire[6], indice peut-être de la relative spécialisation juridique en son temps de ce terme. Mais si *découverte* et *invention* sont tout aussi absents des deux éditions de Girard, on trouve dans celle de 1718 un article (n° 263) *Inventer*, *trouver* que l'édition de 1736 complète d'un bref exemple (1801, t. 1, 194) :

> On *invente* de nouvelles choses, par la force de l'imagination. On *trouve* des choses cachées, par la recherche et par l'étude. L'un marque la fécondité de l'esprit ; et l'autre, la pénétration.
> La mécanique *invente* les outils et les machines. La physique *trouve* les causes et les effets.
> Le baron de Ville a *inventé* la Machine de Marli, Harvée a *trouvé* la circulation du sang[7].

20 *Trouver* est clairement ici synonyme de *découvrir*, que Girard oppose dans un autre de ses articles (n° 183) non à *trouver* mais à *déclarer*, *manifester*, *révéler*, *déceller* [*sic*]. Il le caractérise ainsi : « *Découvrir*, c'est montrer, soit de dessein, soit par inadvertance ce qui avoit été caché jusqu'alors. [...] Les confidentes *découvrent* ordinairement les intrigues ». Ce qui est loin de l'univers savant de l'*Encyclopédie*, si loin que Beauzée éprouvera le besoin d'ajouter, dans son édition de 1769, un article *Découverte*, *invention* où, se référant à l'article *Découverte* de d'Alembert, il place lui aussi le fait de découvrir au-dessus du fait d'inventer : « Il me semble aussi que l'idée de la *découverte* tient plus de la science, et que celle de l'*invention* tient plus de l'art. [...] Une *découverte* étend la sphère de nos connoissances ; une *invention* ajoute au secours dont nous avons besoin » (1801, t. II, 243). Hiérarchie que vient conforter un second article de Beauzée portant sur *Découvrir*, *trouver* : « en mathématiques et dans les autres sciences, on doit se servir du mot *découvrir*, lorsqu'il est question de propositions et de méthodes générales ; et du mot *trouver*, lorsqu'il est question de propositions et de méthodes particulières, dont l'usage est moins étendu » (*ibid.* : 244).

21 Ainsi, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les *découvertes*, fruit d'une partie des « sciences du raisonnement » dont d'Alembert excluait l'érudition, la théologie et la métaphysique, étaient considérées comme plus scientifiques que les *inventions*, fruit des arts et des métiers, et les *innovations* étaient plus ou moins confinées au domaine juridique, Jaucourt les percevant comme « des difformités dans l'ordre politique ». Il est clair qu'il en va autrement de nos jours, où les médias ne cessent d'en appeler aux

innovations en matière politique ou autre, et où les scientifiques parlent plus volontiers de leurs inventions que de leurs découvertes. On peut certes parler du passé de l'enseignement/ apprentissage des L2 en usant de ces trois termes, mais les risques d'anachronismes sont grands, en particulier pour le troisième, si l'on ne tient pas compte des changements sémantiques et évaluatifs qui ont marqué leur évolution historique.

4. Depuis quand les innovations sont-elles perçues comme positives ?

22 Le mot *innovation*, dans l'énoncé que nous commentons ici, apparaît dans un contexte qui le connote positivement : il s'agit « d'une nouvelle démarche » qui « se démarque d'une pratique antérieure » et qui vise « à améliorer l'enseignement ». Ce qui est conforme à ses emplois courants de nos jours, où l'on associe volontiers les innovations à l'idée de succès ou de progrès.

23 Mais ce que dit Jaucourt de ce mot et le fait qu'il n'en est pas question chez Girard attestent qu'il n'en allait pas de même au XVIIIe siècle. *Lexilogos* permet d'en relever les occurrences dans l'ensemble des volumes de l'*Encyclopédie*. Pas plus d'une quarantaine, dont environ une dizaine dans des articles catégorisés « Histoire (ancienne, moderne, ecclésiastique, des juifs) », une vingtaine en « Théologie » ou en « Droit (politique, civil, jurisprudence) », et une dizaine en « Logique, Métaphysique, Morale », « Médecine, Physiologie » et « Grammaire ». Leurs contextes d'emploi, tels que donnés par cette base (de deux à quatre lignes), permettent de décider si *innovation* y est employé négativement, de manière neutre[1], ou positivement. Si, en histoire, la moitié environ de ses emplois sont neutres, ils sont plutôt négatifs dans l'autre moitié. En théologie et en droit, plus des deux tiers sont nettement négatifs, les emplois en contexte clairement positif y étant quasi absents. Un des plus clairs se trouve dans l'article *Novateur* de Diderot (t. XI : 254) : « Il y a des novateurs en littérature, en religion, en politique. [...] C'est le tems qui juge les innovations, & si l'innovation est vraiment utile, le mépris retombe sur les mauvais critiques qui l'ont blâmée ». On notera que, pour lui, les innovations ne sont pas d'ordre scientifique ou philosophique, mais littéraires, religieuses ou politiques ; et que seul le temps permet de juger de leur relative utilité. Le passé étymologique d'*innover* et d'*innovation* y est sans doute pour quelque chose. Ce sont deux calques du latin juridique qui ont été introduits dans le droit français à la fin du XIIIe siècle-début du XIVe siècle[2], et qui resteront des termes juridiques durant tout le Moyen-Âge et bien au-delà.

24 La hiérarchie que d'Alembert et Beauzée établissent entre découverte scientifique et invention artistique ou artisanale doit sans doute quelque chose à cette tradition juridique. Le droit français – et il en va probablement de même dans les autres droits européens – fut longtemps réticent à accepter les (in)novations, à introduire du « neuf » dans le juridiquement déjà établi. Ce qu'en dit Jaucourt nous paraît confirmé par l'usage qu'en fait François Olivier-Martin, un historien du droit français : de Louis IX (Saint Louis) à la fin du règne de Louis XV, l'avis des « meilleurs esprits » du temps était de « sauvegarder les bonnes et raisonnables coutumes et de combattre les nouveautés, *novitates*, qui sont source d'insolubles discordes » (1995 : 100) ; il s'agissait de « maintenir ce qui est, parce que ce qui a duré sans trouble ni contradiction représente un état d'équilibre et de paix » (*ibid.*). Cet historien y voit un « principe de

pure conservation » (*ibid.*) que rappellent nombre d'ordonnances royales, et lui-même n'utilise pas le mot *innovation* avant d'aborder la critique que les physiocrates français ont faite, au nom de « la liberté du commerce », de la « police des grains » : « La réglementation qui vient d'être décrite [celle de cette « police »] ne souleva jusqu'au XVIIIe siècle aucune objection théorique. Aux yeux des sujets du roi, l'ancienneté d'une police témoignait en faveur de son excellence ; les données de l'expérience étaient acceptées et *l'on redoutait d'instinct les innovations* » (*ibid.* : 694, nous soulignons). Peut-être reste-t-il encore, au moins en France, quelque chose de cette ancienne prévention à admettre la positivité des innovations non seulement en droit, mais aussi en matière d'éducation, de grammaire ou d'orthographe.

25 On peut certes qualifier d'*innovation* tout changement rétrospectivement repéré dans l'histoire de l'enseigner/apprendre les L2, mais pour décider de son caractère positif ou non dans le passé, on ne peut se fier aux connotations mélioratives qu'a ce mot en français actuel. Pas plus qu'on ne peut se fier au dire de ceux (qu'ils soient didacticiens, auteurs de manuels ou leurs éditeurs) qui ont intérêt à promouvoir ce qui les distingue des autres en le qualifiant, sous ce terme ou d'autres plus ou moins synonymes[3], d'*innovation*. Il faut (dé)montrer en quoi ce changement a apporté du nouveau par rapport à son passé proche ou plus lointain, en quoi il est susceptible d'avoir perfectionné l'enseignement/apprentissage des L2, et quelle en a été sa fortune ultérieure. Trois exigences qui ne sont pas toujours aisées à satisfaire, mais sans lesquelles une supposée innovation n'est parfois que la redite d'un passé ignoré ou une simple curiosité sans conséquence quant à l'évolution des savoirs constitutifs de la didactique des L2.

5. En quoi les « innovations pédagogiques » contribuent-elles au progrès des connaissances en didactique des L2 ?

26 Le mot *progrès* n'apparaît pas dans l'énoncé que nous commentons ici, mais la notion qu'il véhicule n'y est pas moins présente. Peut-on chercher à promouvoir « une nouvelle démarche qui se démarque d'une pratique antérieure et qui, par une attitude délibérée et consciente, vise à améliorer l'enseignement », sans être persuadé qu'il est possible et souhaitable d'aller de l'avant, de faire progresser les savoirs constitutifs de ce domaine ?

27 L'*Encyclopédie* consacre un bref article au mot *progrès* (t. XIII : 430[1]), qui lui confère deux acceptions, l'une que nous disons première (dans les exemples donnés, le mot est alors au singulier), l'autre qui s'y trouve dite figurée (au pluriel dans le seul exemple qui l'illustre) :

> PROGRÈS, s. m. (*Gram.*) mouvement en-avant ; le *progrès* du soleil dans l'écliptique ; le *progrès* du feu ; le *progrès* de cette racine. Il se prend aussi au figuré, & l'on dit, *faire des progrès* rapides dans un art, dans une science.[2]

28 *Lexilogos* ne relève pas moins de 1252 occurrences de *progrès* dans l'*Encyclopédie*, dont 29 dans le seul *Discours préliminaire des éditeurs* de d'Alembert (t. 1 : I-XLI), où elles sont toutes au sens figuré y compris les quatre au singulier, alors que nombre d'autres contributeurs n'usent que du sens premier[3].

29 Dans ce *Discours préliminaire* d'Alembert emploie ce mot dans des contextes attestant que si les connaissances ont progressé depuis le XVIe siècle dans certaines sciences (telles la physique, la médecine, la musique, la géométrie, la philosophie), elles ont régressé dans d'autres, telles la Scholastique qu'il qualifie de « Science prétendue des siècles d'ignorance » (*ibid.* : XXIII), ou la métaphysique, « une science trop souvent incertaine & contentieuse » (*ibid.* : XXVIII). C'est qu'à ses yeux ces deux sciences médiévales s'inscrivent dans (nous soulignons) « l'ordre *métaphysique* des opérations de l'*E*sprit » (*ibid.* : XXV), alors que les premières s'inscrivent dans « l'ordre *historique* des progrès de l'*e*sprit » (*ibid.* : XV), progrès qui « se sont faits dans l'ordre qu'ils devoient *naturellement* suivre » (*ibid.* : XIX), parce que conformes « au progrès *naturel* des opérations de l'*e*sprit » (*ibid.* : XVI). Autrement dit, les progrès scientifiques depuis la Renaissance ne doivent rien à la métaphysique ou à la théologie (*cf. E*sprit/*e*sprit), mais tout aux avancées « naturelles » de l'intelligence humaine, à ce « monument le plus incontestable du succès auquel l'*e*sprit humain peut s'élever par ses efforts » (*ibid.* : VI).

30 Se retrouvent dans ces quelques citations de 1750 ce qui est au cœur des *a priori* de l'idéologie du *progrès* telle qu'elle s'imposera aux XIXe-XXe siècles, mais que signifiera dès la fin du XVIIIe siècle son emploi absolu, *le Progrès*, jusqu'alors inédit. F. Brunot le date (1966-1972, t. VI ; 110) de 1757, dans une édition de *L'Ami des hommes, ou Traité de la population* de Victor Riqueti de Mirabeau [4], occurrence qu'il glose ainsi (nous soulignons) : « Progrès s'appliquait avant le XVIIIe siècle, à tous sortes de mouvements en avant. La nouveauté, c'est d'avoir dit le 'progrès' sans plus, et d'avoir résumé d'un seul mot, *toute l'ascension de l'humanité vers l'idéal* ». Et c'est ce qu'entérinent nos actuels dictionnaires qui qualifient de « vieux » ou de « classique » le sens premier de *progrès*, et de « courant » son sens figuré, glosé comme « l'évolution de l'humanité, de la civilisation (vers un terme idéal) ».

31 Qu'en est-il de ce *Progrès* en didactique des L2 ? Dans l'ensemble des articles parus dans la revue de la SIHFLES[5], le thème du « progrès » n'apparaît guère. Un des rares articles, peut-être le seul, à en traiter est paru dans son quatrième numéro : « Peut-on parler de progrès à propos des manuels de langue vivante ? ». C'est un bref article (trois pages) que signe un germaniste français conscient des risques qu'il prend à répondre à cette question (Bertrand 1989 : 46). Si, pour lui, « cette idée de progrès » reste « bien le moteur tant de la recherche que de l'action » (*ibid.* : 47), Bertrand n'est pas sans réserve quant à ses effets réels dans les manuels de L2 de la fin du XXe siècle (*ibid.* 47-48). Sur cinq points, ce progrès lui paraît manifeste : un « progrès technique » qui a permis d'y introduire des documents visuels et sonores ; des équipes pluridisciplinaires et internationales d'auteurs qui ont été à même de créer « une synergie de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire » ; la prise « en compte des résultats obtenus dans les disciplines qui fécondent les manuels » ; « une base minimale commune qui [...] permet aux élèves de ne pas être trop perdus en changeant de manuel » ; et « le rejet de tout sexisme ». Sur deux points, en revanche, Bertrand se montre plus dubitatif : « ce serait en soi un progrès que d'avoir ouvert les manuels à de grands problèmes de notre époque », mais on ne tient pas toujours « compte de la lassitude qu'éprouvent les élèves à voir traiter ces problèmes dans leur langue maternelle, puis en première langue étrangère, puis encore dans la deuxième », alors qu'on ignore « leur désir de découvrir à l'École ce qu'on ne leur offre guère ailleurs [...] les grands auteurs et les grandes œuvres » ; enfin, « là où l'on ne constate pas encore de progrès, c'est dans la recherche d'une pédagogie différenciée ».

32 Qu'en est-il vingt-cinq ans plus tard, en ce début du XXIe siècle ? Pour ce qui est des manuels de français L2, bornons-nous à noter que sur les sept points distingués par Bertrand, trois au plus (les techniques de reproduction visuelle et sonore, la « base minimale commune » empruntée de nos jours à l'échelle évaluative du CECR européen, et le refus relatif du sexisme) sont plus ou moins de mise ; sur les quatre autres, ces manuels nous paraissent avoir plutôt régressé, au moins en France. Suite à la disparition de centres de recherche plus ou moins spécialisés dans leur production (dont le CREDIF[6]), ils ne sont plus que rarement conçus par des « équipes pluridisciplinaires et internationales d'auteurs », la « synergie de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire » n'y est guère présente, et la prise « en compte des résultats obtenus dans les disciplines qui fécondent les manuels », en particulier en linguistique, y est souvent insuffisante. On notera que, chez Bertrand, il n'est pas question de l'*efficacité* de ces manuels dans l'enseigner/apprendre effectif des L2, pas plus que dans la « définition » que nous commentons, où les innovations ne sont censées que viser à « améliorer l'enseignement ».

33 On use en français, pour commenter le plus souvent de manière ironique une innovation, de la locution : *On n'arrête pas le progrès*. Son éventuel emploi non ironique implique, en particulier en didactique des L2, de sérieuses investigations historiques, même si nous restons convaincu, tout comme Bertrand, que « l'idée de progrès » est un puissant « moteur tant de la recherche que de l'action »

Conclusion, ou du bon usage des innovations en didactique des L2

34 Dans son introduction à *L'évolution pédagogique en France* d'Émile Durkheim, le philosophe Maurice Halbwachs fait observer, sorte de provocation pour les tenants de l'idéologie du progrès dans notre domaine, que « l'organisation pédagogique nous apparaît comme plus hostile au changement, plus conservatrice et traditionnelle peut-être que l'église [*sic*] elle-même, parce qu'elle a pour fonction de transmettre aux générations nouvelles une culture qui plonge ses racines dans un passé éloigné » (Durkheim 1938 : 3).

35 En témoigne l'indifférence masquée ou la résistance ouverte de nombre d'enseignants envers toute innovation qui leur semble remettre en cause la manière dont ils ont eux-mêmes appris et enseigné. Quand on pose à ces enseignants, sur lesquels l'idéologie du progrès ne semble avoir guère de prise, la question de savoir quelles sont les innovations qui ont marqué leur métier, ils pensent d'abord à des innovations d'ordre institutionnel, imposées entre autres par les instructions officielles et vécues comme d'intempestives intrusions dans leur liberté d'enseigner. Pour Monica Gather Thurler et Philippe Perrenoud (2002 : 317) le sort d'une innovation dépend, dans une large mesure, « de la manière dont les acteurs [ceux qui la promeuvent et ceux qui l'adoptent ou la refusent] gèrent la dialectique entre la logique descendante du pouvoir et la logique de l'engagement librement consenti », les « réformes décidées au sommet » étant vécues souvent comme une menace qui est « au cœur des difficultés et des résistances que rencontrent les projets de réforme ».

36 Dans la *Ratio studiorum* des jésuites, telle qu'elle a été élaborée à la fin du XVIe siècle, il est rappelé, à plusieurs reprises, que les régents ne doivent rien introduire de nouveau

tant dans la doctrine catholique que dans leur manière d'enseigner. Pour Adrien Demoustier (1997 : 20), il s'agit d'un principe déjà présent dans les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola, principe édictant qu'il faut certes d'abord suivre fidèlement ce qui s'y trouve consigné, mais qu'on peut faire autrement si l'on s'avère « capable de rendre compte de sa pratique d'une manière aussi précise et raisonnée que les consignes reçues ». Un principe qui n'est guère éloigné de ce que Beauzée dit dans la préface à sa *Grammaire générale*. Conscient que son « système de Grammaire est bien différent de celui qu'on a suivi jusqu'à présent, & qu'il renverse la plupart des idées reçues » (1767, t. I : XXI), il ajoute que si « ce qui est accrédité par long usage mérite sans doute des égards », ces mêmes égards « exigent qu'on n'abandonne pas une opinion, qu'on ne renonce pas à un système, à une méthode, sans justifier l'innovation par des raisons plus fortes que celles qui étayoient les principes anciens » (*ibid.* : XXII). Il y a là, nous semble-t-il, un bon usage des innovations sinon dans les classes du moins en didactique des L2.

BIBLIOGRAPHY

Bibliographie

AUROUX, Sylvain (1992). « La catégorie de l'adjectif et les déterminants : l'apport de Beauzée ». *Histoire-Epistémologie-Langage*, vol. 14, n° 1, 159-179.

BEAUZEE, Nicolas (1767). *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, Pour servir de fondement à l'étude des toutes les langues*. Paris : J. Barbou.

BERTRAND, Yves (1989). « Peut-on parler de progrès à propos des manuels de langue vivante ? » *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 4, 46-48.

BLOCH, Marc (1996) [1946]. *L'étrange défaite*. Paris : Gallimard.

BRUNOT, Ferdinand (1966-1972) [1905-1937]. *Histoire de la langue française, des origines à nos jours*. Réédition avec compléments bibliographiques. Paris : Armand Colin, 13 tomes, 23 volumes.

BUISSON, Ferdinand (1911, sous la direction de). *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*. Paris : Hachette.

CANDAUX, Jean-Pierre (1993). « Un auteur (et même deux) pour *Idée*, *Induction*, *Probabilité* ; Monsieur de Lubières encyclopédiste », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, vol. 15, octobre, 71-96.

DEMOUSTIER, Adrien (1997). « Les Jésuites et l'enseignement à la fin du XVIe siècle », 12-28, in *Ratio studiorum* [...]. Édition bilingue latin- français. [...] Paris : Belin.

DIDEROT, Denis & D'ALEMBERT, Jean le Rond (sous la dir. de, 1751-1772). *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de Lettres. Dix-sept tomes, onze volumes de planches. Paris : André Le Breton, Michel-Antoine David, Laurent Durand, Antoine-Claude Briasson (l'édition originale est accessible en ligne, entre autres, sur Lexilogos).

DURKHEIM, Émile (1990) [1938]. *L'évolution pédagogique en France*. Paris : P.U.F.

GIRARD, abbé Gabriel (1718). *La justesse de la Langue Françoise, ou les Différentes significations des mots qui passent pour synonimes*. Paris : chez Laurent d'Houry.

GIRARD, abbé Gabriel (1736). *Synonymes françois*, leurs différentes significations, et le choix qu'il faut en faire pour parler avec justesse. Paris : de l'Imprimerie de la Veuve d'Houry.

GIRARD, abbé Gabriel G. (1801). *Synonymes françois* [...] Nouvelle édition, Considérablement augmentée, mise dans un nouvel ordre, et enrichie de notes par M. Beauzée [...]. Deux tomes. Lyon : De l'Imprimerie d'Amable Leroy.

GATHER THURLER, Monica & PERRENOUD, Philippe (2002). Article *Innovation*, in *Dictionnaire d'éducation comparée* (Groux, Dominique dir.). Paris : L'Harmattan.

OLIVIER-MARTIN, François. (1995) [fac-similé de l'original, 1948]. *Histoire du droit français des origines à la Révolution*. Paris : CNRS Éditions.

SEARLE, John R. (1979). « Le sens littéral », *Langue française*, 42, 34-46.

SIMON, Gérard (2008). *Sciences et histoire*. Paris : Gallimard.

NOTES

1.
Voir ses deux ouvrages : *Kepler astronome astrologue* (1979) et *Sciences et savoirs aux XVIe et XVIIe siècles* (1986).
1. Elle relève de ce que Thomas d'Aquin, s'appuyant sur la pratique déjà millénaire en son temps des Pères de l'Église (eux-mêmes l'ayant empruntée à la tradition judaïque des quatre sens), appelait le sens allégorique, qui consiste à interpréter ce qui est dit dans l'Ancien Testament comme renvoyant à ce qu'on sait du Christ par le Nouveau.
2. Un indice de cette incompréhension est le fait que, dans toute l'*Encyclopédie*, il n'y a que cinq occurrences de Comenius, dont quatre dans un article de Diderot intitulé *Mosaïque [juive] et chrétienne philosophie* (t. X : 741-750). On y lit que Comenius est « un homme qui s'est fait un nom au tems où les esprits vouloient ramener tout à la révélation », qu'il est un adepte de « l'hypothèse de Moïse », laquelle réduit la physique et la morale « aux préceptes du Décalogue ».
3. Article non signé, sans doute de Buisson lui-même.
1. Outre les dictionnaires courants (les Robert, le Lexis...), nous nous appuyons sur le *Trésor de la Langue Française Informatisé* (consultable en ligne sous le sigle TLFI).
2. *Nous nous appuyons sur le Dictionnaire historique la Langue Française (DHLF,1992) et sur le Dictionnaire culturel en langue française (DCLF, 2005).*
3. Soazig Le Bihan, auteur, entre autres, d'un *Précis de la philosophie de la physique* paru chez Vuibert en 2003.
4. Consultable en ligne :
<www.lexilogos.com/encyclopedie_diderot_alembert.htm >
5. L'édition originale date de 1718 mais Girard en donnera une « Nouvelle édition » en 1736, laquelle sera republiée et augmentée par Nicolas Beauzée en 1769, qui l'enrichira de 74 articles retrouvés dans les papiers de Girard après sa mort et de 294 articles de Beauzée lui-même. Nous la citons dans une réédition lyonnaise en deux tomes (Girard 1801).
6. Voir la « Table alphabétique des synonymes que M. l'Abbé se proposoit encore d'expliquer » (Girard 1801, t. I, 441-462).

7. Il s'agit de la machine qui pompait l'eau de la Seine à Bougival pour les jardins des châteaux de Marly et de Versailles. Elle ne fut pas « inventée » par Arnold de Ville qui en présenta le projet à Louis XIV, mais par un maître-charpentier, Rennequin Sualem. Quant à Harvée, il s'agit du médecin anglais William Harvey.

1. Par exemple : « avoir connu les témoins de l'innovation introduite par Radbert », « cette innovation fut embrassée par Germain ».

2. Le TLFI date *innovacion* de 1297, au sens « transformation d'une ancienne obligation par substitution d'un nouveau débiteur à l'ancien » ; et innover de 1315, au sens « introduire qqc. de nouveau dans une chose établie », en particulier dans les droits coutumiers.

3. Qu'on pense à *rupture épistémologique* ou à *changement de paradigme* actuellement en vogue, y compris chez certains didacticiens des L2.

1. Signé D. J., dont Lexilogos n'a pas retrouvé à quel auteur correspondaient ces initiales.

2. À quoi l'article ajoute : « Progrès mauvais (terme de Musique) [...] quand les notes procedent par des intervalles durs & desagréables à l'oreille. »

3. Que ce soit en médecine (t. II : 588 : « Le cancer occulte est celui qui n'a point encore fait tout le progrès qu'il est capable de faire »), en agriculture (t. 1 : 90 : « accroissement [...] se dit des plantes lorsqu'elles ont fait un grand progrès & de belles pousses »), ou dans l'art militaire (t. XII : 672 : « des situations propres à arrêter ses progrès [de l'ennemi] »).

4. Père du Mirabeau de la Révolution de 1789.

5. Qui a fêté ses vingt-cinq ans en 2012.

6. Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français.

ABSTRACTS

We will consider that the "definition" given in the present conference's argument of "pedagogical innovations" in L2 teaching raises five questions. Are we talking about innovations "imported" from domains other than L2 teaching, technical in particular, or about innovations specific to it? To what extent can we "rediscover the modalities of application of pedagogical practices" in past ages whose classes can no longer be observed? Should we regard such innovations as "discoveries" or rather "inventions"? How long have those innovations been perceived, whether in this domain or in others, as positive? Have they favoured the progress of knowledge in this domain or the contrary? The answers to those five questions enable us to give an outline of how innovations in the didactics of L2 can be put to good use.

La « définition » donnée par l'argument de ce colloque de ce que sont « les innovations pédagogiques » dans l'enseignement des L2 nous paraît poser, quant à leur étude historique, cinq questions. S'agit-il d'innovations « importées » de domaines, en particulier techniques, autres que l'enseignement des L2, ou s'agit-il d'innovations propres à celui-ci ? Dans quelle mesure peut-on « redécouvrir les modalités d'applications des pratiques pédagogiques » d'un passé dont les classes ne sont plus observables ? Doit-on penser ces innovations comme des « découvertes » ou comme des « inventions » ? Depuis quand les innovations sont-elles perçues, dans ce domaine ou dans d'autres, comme positives ? Ont-elles plutôt contribué au progrès des connaissances dans ce domaine ou l'ont-elles plutôt entravé ? Les réponses apportées à ces cinq questions permettent d'esquisser ce que peut être un bon usage des innovations en didactique des L2.

INDEX

Mots-clés: histoire de la didactique des langues, innovation, découverte, invention, progrès
Keywords: history of language teaching, innovation, discovery, invention, progress

AUTHOR

HENRI BESSE

ENS de Lyon
hebesse@laposte.net